



LETTRE OUVERTE À MADAME CHRISTIANE TAUBIRA  
MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX.

Madame la Ministre,

C'est en tant que collectif associatif (ou élu de la république), que nous vous alertons sur le fait que la justice n'est pas rendue dans notre département du Puy-de-Dôme dans plusieurs dossiers très sensibles et médiatisés sur le plan national (1).

Cela est particulièrement vrai à propos du **différent opposant la grande majorité de la population clermontoise, des associations, des élus et des collectivités à l'actuelle construction d'un incinérateur de déchets ménagers, par le Syndicat du Valtom (regroupant tous les syndicats de traitement de déchets ménagers du PDD et d'une partie de la Haute-Loire) et par la filiale du groupe Suez, Vernéa.**

Jusqu'à présent toutes les procédures pour stopper ce projet et faire aboutir l'intérêt général se sont révélées infructueuses sur le plan légal et des associations de notre collectif ont porté une requête au conseil d'état. D'autres procédures menées par Clermont-Communauté, sont aujourd'hui en attente de jugement à différents stades de la justice administrative, la lenteur dans ce domaine étant l'alliée des tenants du projet, en leur faisant gagner de précieux mois dans l'avancée du chantier, un argument déterminant, prétexte pour justifier « l'impuissance » et la mise devant le fait accompli !

Quand à la **demande de Clermont-Communauté de sortir du Valtom, en 2010, elle n'a pas aboutie, bloquée par un préfet.** Mr Patrick Stéfanini a refusé de l'instruire ! Nous verrons plus loin quel rôle partial ce préfet de la République, proche du ministère de l'intérieur, a joué dans ce dossier.

Nous vous joignons la lettre envoyée à François Hollande (2) à ce sujet lors de la campagne des élections présidentielles. Cette lettre vous exposera comment **ce projet est l'exemple même d'un dossier passé en force et qui est en totale contradiction avec les préconisations des lois actuelles** : Priorité à la réduction des déchets et au

recyclage des matières premières contenues dans nos poubelles et donc conflit d'intérêt à se servir de ces matières comme combustible de l'incinération, (cf directive européenne 2008, Grenelle...).

Priorité à la lutte contre l'effet de serre et l'établissement des Plans Climat, à l'échelle nationale, régionale et territoriale. Là aussi, comment justifier la mise en route de l'incinérateur (150 000 tonnes de CO2 supplémentaires envoyées dans l'atmosphère), qui ferait prendre autant de retard au plan, soit la proportion inverse de ce que la loi préconise comme diminution de gaz à effet de serre d'ici 2020...

**Nous nous insurgeons tout particulièrement contre les jugements du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand** qui ne défendent pas l'intérêt général et semblent dévoyés à la cause de l'incinération et des lobbies à qui profitent de ce mode de traitement.

Si le TA de Clermont, début 2011, avait jugé selon le droit, comme la cour d'appel de Lyon un an plus tard, il n'y aurait pas eu de prorogation de la déclaration d'utilité publique de ce projet, et le chantier de l'incinérateur clermontois n'aurait pas pu démarrer.

Il convient de reconnaître **la responsabilité de ce jugement inique dans l'avancée des travaux**, alors que l'on nous sert invariablement l'argument des dépenses déjà engagées par la construction en cours pour tenter de nous persuader que l'on ne peut plus revenir en arrière !



A signaler que cette prorogation de l'utilité publique à été prise par un *préfet*, Mr Patrick Stéfanini, lui même sous le coup d'une condamnation à 10 mois de prison avec sursis dans le cadre de l'affaire des emplois fictifs de la mairie de Paris. Pourquoi dans notre république demande t-on à un instituteur de fournir un casier judiciaire vierge et n'en serait-il pas de même pour un préfet ?

Fort de nombreux arguments dont l'**avis négatif de la commission d'enquête et du préfet de l'époque et l'absence d'utilité publique pour cause de modifications substantielles du projet et non information du public** (notamment sur l'évolution des coûts), plusieurs associations de notre collectif, à l'automne 2011, ont porté une **nouvelle requête au TA contre l'autorisation d'exploiter de cette installation classée avec demande d'arrêté suspensif des travaux en cours**. Là aussi le **tribunal administratif de Clermont-Ferrand s'est montré particulièrement partisan en balayant d'un revers de main nos arguments** ! En effet le juge des référés, M Lamontagne n'a pas jugé bon de donner d'explications argumentées au rejet de notre requête prétendant seulement « *qu'en l'état de l'instruction, aucun des moyens invoqués n'est de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de la décision attaquée* ».

Notre requête en référé suspensif est actuellement instruite au conseil d'état, avec tous les frais coûteux que les associations doivent financer..

Nous voulons aussi attirer votre attention sur le **climat de collusion qui entoure ce dossier depuis un quart de siècle**, et nous pesons nos mots, car des indices sérieux de corruption entourant ce dossier existent :

En 1989, le projet d'un premier incinérateur de déchets ménagers à Clermont-Ferrand a débuté, et s'est terminé en 1993, pour des raisons politiques, et mais pas seulement.

*En temps que garde des Sceaux, vous pouvez sûrement vous procurer copie des cahiers de Joseph Delcroix, scripte méticuleux du bureau d'étude Urba-Gracco et qui se plaignait des agissements d'une officine concurrente, la Sages tenue par Michel Reyt, ayant subtilisé à Urba la « rétro-commission » d'un important marché concernant les ordures ménagères dans le Puy-de-Dôme. Mais toutes ces affaires concernant de nombreuses villes en France ont été amnistiées en 1992 !*

En 1995 c'est l'histoire de l'usine de retraitement des déchets qui vit le jour sur la commune de Chateldon (Puy-de-Dôme), en technologie dite mécano-biologique. Ce procédé « sulfureux » de fabrication de briquettes et d'un

compost de mauvaise qualité, inutilisable. Cela devait permettre de traiter une partie des déchets du département. **Deux ans après, l'histoire se termina en scandale, laissant un trou de 120 millions de Francs à charge du contribuable !**

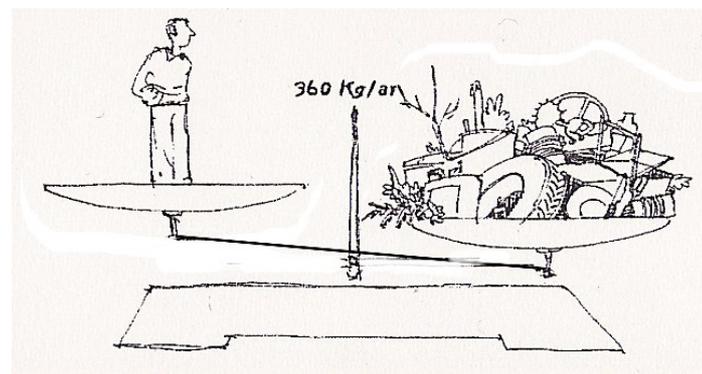
Là aussi plane sur ce dossier l'ombre de la mafia américaine par la Waste-Management, multinationale américaine du traitement des déchets qui avait des vellétés d'installer des filiales en Europe par une opération de dumping. Et c'est le Puy-de-Dôme, qu'elle avait trouvé comme première terre d'accueil !

*Nous ne pouvons que nous étonner après une telle avanie, de constater que le directeur de cette usine, Mr Bernard Beaume soit aujourd'hui l'actuel directeur du syndicat du Valtom.*

On est en droit de s'interroger sur la structuration même de ce projet où ce ne sont pas la recherche de l'intérêt général et les principes bonne gestion des déchets qui ont prévalu, ainsi que sur la chaîne de responsabilité qui a amené cette situation.

Ce pôle de traitement de déchets aura été entièrement conçu et piloté pour « **servir sur un plateau** » les ordures de tout un département, afin de satisfaire les exigences de profits auxquels aspire SUEZ, quels que soient les coûts en pollutions et transports inutiles, quelle que soit aussi l'augmentation de la taxe d'ordure ménagère (cf lettre à François Hollande et jugement de la cour d'appel de Lyon). Or, en quinze ans, les caractéristiques du projet ont beaucoup changées (cf jugement de la cour d'appel de Lyon), les incinérateurs étant partout en surcapacité du fait des avancées des pratiques de tri, du progrès de la réduction et du recyclage des déchets. De ce fait, les promoteurs vont chercher des déchets industriels pour compenser les tonnages et le pouvoir calorifique manquant.

**La législation en matières de DIB(3) reste très floue et le contrôle des déchets admis dans les incinérateurs inexistant, ce qui est la porte ouverte à tous les trafics !**



Autre point qui nous inquiète, **le dérapage des coûts de construction du pôle de traitement** (cf lettre de Serge Godard, Maire de Clermont-Ferrand à Jean-Claude Molinier, Président du Syndicat du Bois de l'Aumône et Délégué du Valtom, très éloquent à ce sujet). C'est une dérive fréquente, le coût de la construction a plus que doublé depuis le début du projet.

Autre curiosité, ce que viennent de découvrir des responsables syndicaux de la CGT du bâtiment sur le chantier de l'incinérateur : Le Valtom, maître d'ouvrage a attribué le marché de construction au groupe **Vinci qui a transmis le chantier à ses filiales dont Dumez**. On constate un phénomène classique de **sous traitance en cascade**. Intrigués par la **mise au chômage technique des employés de Dumez**, les syndicalistes ont la surprise de découvrir sur le chantier **des ouvriers Albanais, visiblement sous-payés, recrutés par une agence polonaise et logés à cinq dans des algécos sans pouvoir sortir du chantier !** Avec quel type de contrat ? Sans doute serait-il urgent que la direction de l'inspection du travail s'en mêle ? Ces faits ne sont pas nouveaux, notamment sur d'autres grands chantiers auvergnats.

L'Albanie à coté de la Calabre, des haut-lieux de mafia européennes ; de quoi donner corps aux affirmations de Roberto Saviano, auteur de « **Gomorra** » et présentateur italien célèbre, aujourd'hui sous protection policière permanente, qui prétend (4) que la mafia italienne est aussi implantée dans notre secteur : « *les locali les plus importants sont ceux de Marseille (théâtre d'une autre affaire de déchets), Toulon et Clermont-Ferrand* » ! Dans son ouvrage, Roberto Saviano aborde aussi largement tout l'intérêt que ces sociétés secrètes portent pour le traitement des déchets, ayant depuis longtemps opéré une mutation vers le contrôle de secteurs économiques entiers.

Pour ceux qui douteraient de telles hypothèses, on peut s'interroger sur le cheminement de la structuration du pôle de traitement du Valtom qui ressemble à un cheminement « quasi-mafieux », et qui va faire main basse sur les infrastructures de traitement de déchets de l'agglomération : centre d'enfouissement technique de Puy-Long et de ses installations suite à une décision préfectorale de Patrick Stéfanini, (toujours lui).

On est aussi en droit de se questionner sur deux événements récents :

- L'évincement de la société de recyclage de DIB **Selectis** et - le nouveau projet de plateforme de déchets industriels mise en place par **Suez** (encore eux ! ) dans la plaine de Riom.

Plus largement n'est t-on pas en situation de « détournement de notre bien

commun », de main mise sur des secteurs entiers des services publics au profit de pratiques monopolistiques ? Suez et Véolia ne viennent-ils pas de prendre le contrôle des réseaux de chaleur de tout le nord de la ville de Clermont-Ferrand ? Quant à Vinci, ne contrôle t-il pas déjà la quasi totalité des parkings urbains de la capitale auvergnate ?

le 30 septembre 2011, à eu lieu **la journée mondiale contre l'incinération, réunissant plus de 650 associations présentes dans 90 pays**, qui dénoncent la pratique de l'incinération des déchets, et en particulier réorientation de fonds publics destinés à lutter contre le changement climatique au profit de l'incinération... **En effet cette industrie toxique émet, chaque année en France, l'équivalent en CO2 de 2,3 millions de voitures ! Elles s'insurgent contre les multinationales Véolia et Suez qui ont développé ces modes de traitement dangereux et les exportent aujourd'hui dans les pays en développement «à un coût social, environnemental et économique insupportable».**

En conclusion, Madame la Ministre, pouvez vous venir à notre aide ? Il serait injuste de faire pâtir les citoyens de l'agglomération clermontoise qui trient plus que d'autres secteurs, des rejets polluants de l'incinérateur. Il est tout aussi injuste de considérer les habitants d'autres secteurs plus ruraux, comme des citoyens de seconde zone, privés des moyens modernes de tri (toujours avec la seule poubelle grise, sans autres poubelles sélectives) et qui dans l'ignorance de ce qui les attend dans les prochaines années, vont voir leur taxe de traitement des déchets exploser !

**Pouvez vous recevoir une délégation de notre collectif, pour envisager avec vous quelle suite juridique donner à ce dossier.**

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Madame l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

(1) *Affaire de Teilhet ou du chevrier dans les Combrailles, de Wissam dans les quartiers nord de Clermont-Fd...*

(2) *Nous vous joignons également la réponse du président de la République qui abonde dans le sens des propositions alternatives que nous défendons depuis toujours pour le traitement des déchets ménagers. Ce qui implique implicitement que nous n'avons aucunement besoin de ce mode de traitement (incinération des déchets associé au tri mécano-biologique) dangereux pour la santé, l'environnement, et fort coûteux pour le portemonnaie du contribuable.*

(3) *DIB, Déchet Industriel prétendument Banal...*

(4) *Roberto Saviano : Le combat continue, Résister à la Mafia et à la corruption, Robert Laffont, 2012, page 11.*

